

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Au séminaire Comité Directeur Fédéral
Présidents et Vice-Présidents de Région

**Du lundi 17 février 2014 dîner au jeudi 20 février 2014 déjeuner
à Vogüé en Ardèche - Domaine LOU CAPITELLE (à 10 km de AUBENAS)**

A retourner impérativement avant le 20 DECEMBRE 2013
(pour des raisons de gestion d'intendance et de pénalités de la part du domaine
merci de votre compréhension)

à
Direction Départementale des Territoires
à l'attention de Françoise USTACHE-BUES
2, place des Mobiles – BP 613 – 07006 PRIVAS Cedex
tél : 04 75 65 50 03 - 06 77 28 94 38 – Fax 04 75 65 51 34
mail : francoise.ustache-bues@ardèche.gouv.fr

Renseignements :

ASCE n° ...	Région ...
Nom ...	Prénom ...
adresse administrative :	
Tél.	adresse mail :
Personne à mobilité réduite <input type="checkbox"/> OUI	

Participe au séminaire en tant que :

Membre du CDF Président de région Vice Président de région
Autre si Président ou Vice Président empêchés qualité

Moyen de transport utilisé :

Voiture Train

Arrivée EN TRAIN gare de Montélimar prévue le :à

Départ EN TRAIN gare de Montélimar prévue le :à

Vous souhaitez prendre une navette à votre arrivée en gare pour rejoindre le centre OUI

Vous souhaitez prendre une navette à votre départ pour rejoindre la gare de Montélimar OUI

*(les navettes seront organisées en fonction des réponses : les modalités vous seront communiquées en temps utile)
(cf dossier de présentation du séminaire : la réception et le départ des participants arrivant et repartant en train se fera
UNIQUEMENT en gare de Montélimar).*

Hébergement :Option : chambre double chambre individuelle **Avec qui partagerez vous votre logement**

Nom - Prénom ASCE n°..... Région

➤ Le montant demandé est un forfait comprenant, pour l'ensemble du séjour, l'hébergement, la restauration, les pauses café matin et après-midi, les salles de réunion équipées –Il y a possibilité de commander un panier repas pour les personnes ne pouvant pas prendre leur repas aux horaires prévus (soit pour arrivée tardive le lundi soir ou départ avant le déjeuner le jeudi)

Séjour	Double	Individuel	Panier repas
Du Lundi 17 février 2014 dîner au Jeudi 20 février 2014 déjeuner	250	320	Lundi dîner <input type="checkbox"/> Jeudi déjeuner <input type="checkbox"/>

Toute inscription non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte

Règlement :

Par chèque bancaire à l'ordre de : URASCE Rhône Alpes (à adresser : voir en haut première page).

Le montant de ma participation sera de : €

Clauses de renoncement

- Dans tous les cas d'annulation de séjour, un montant forfaitaire de 100 € par séjour annulé, restera acquis par L'URASCE Rhône Alpes
- En cas d'annulation de séjour après le 30 décembre 2013, aucun remboursement ne sera possible (le centre conservera la totalité des acomptes pour annulation totale ou partielle).
- Aucun remboursement ne sera accordé pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.
- Toute modification de réservation non confirmée par courrier, par fax ou mail ne pourra être validée.

"Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions générales et en accepte le contenu"

Fait à le

Nom, signataire et qualité du signataire – date et cachet

NB : Pour les membres du CDF (ceux dont les frais sont réglés par la FNASCE) fiches à retourner à Germaine VERPOEST responsable des groupes CONGRES DASCE CDF/URASCE qui centralisera la commande et **me la fera parvenir pour le 20 décembre 2013 DERNIER DELAI.**